



PREFET D'EURE- ET- LOIR

**Arrêté n ° DDT-SGREB-BERS 2016-07/03**

**signé par**

**Thierry BARON, Le Secrétaire Général de la Préfecture de la SARTHE**

**le 4 juillet 2016**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Bureau eaux/ risques secteur sud**

Arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016 - 0227 du 4 juillet 2016  
portant renouvellement partiel des membres de la  
Commission Locale de L'eau du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux « Loir » Modification n°4



PREFETE DE LA SARTHE

**Préfecture de la Sarthe**

**Secrétariat général**

-----  
**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES**

-----  
*Bureau de l'utilité publique*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DIRCOL 2016-0227 du 4 juillet 2016**

Portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n°4

-----  
La Préfète de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03-3393 du 10 juillet 2003 des Préfets de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Loiret fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » modifié par l'arrêté interpréfectoral n° 2013325-0008 du 7 mars 2014 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°04/4579 du 8 novembre 2004 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2013245-0014 du 29 août 2013 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » pour le mandat restant à courir ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014324-0003 du 20 novembre 2014 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015023-0006 du 23 janvier 2015 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n°1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2015-0063 du 4 juin 2015 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n°2 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2015-0107 du 20 juillet 2015 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n°3 ;

**Considérant** que tout membre cesse de l'être s'il perd les fonctions au titre desquelles il a été désigné ;

**Considérant** l'élection des conseillers régionaux, la délibération de l'Assemblée Plénière du conseil régional du Centre-Val-de-Loire le 4 février 2016 et la délibération de la commission permanente du conseil régional des Pays-de-la-Loire le 26 février 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2014324-0003 du 20 novembre 2014 est modifié comme suit :

« La composition et la nomination de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « Loir » regroupe les membres suivants :

**I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (39 membres)**

**1) Représentant du Conseil Régional :**

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

Madame Béatrice LATOUCHE  
Conseillère régionale

**CENTRE - VAL-DE-LOIRE**

Monsieur Fabien VERDIER  
Conseiller régional

## **2) Représentants des Conseils Départementaux :**

### **SARTHE**

Monsieur François BOUSSARD  
Conseiller départemental

### **MAINE-ET-LOIRE**

Monsieur Nooruddine MUHAMMAD  
Conseiller départemental

### **LOIR-ET-CHER**

Monsieur Bernard PILLEFER  
Conseiller départemental

### **INDRE-ET-LOIRE**

Madame Brigitte DUPUIS  
Conseillère départementale

### **EURE-ET-LOIR**

Monsieur Bernard PUYENCHET  
Conseiller départemental

### **LOIRET**

Monsieur Pascal GUDIN  
Conseiller départemental

## **3) Représentants des Maires et EPCI :**

### **SARTHE**

*Monsieur Luc ARNAULT  
Adjoint au maire de La Chartre-sur-le-Loir*

*Monsieur Alain FONTAINE  
Conseiller délégué à la mairie de Château-du-Loir*

*Madame Galiène COHU DE LASSENCE  
Maire de Ruillé-sur-Loir*

*Monsieur Claude JAUNAY  
Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois*

*Monsieur Marc LESSCHAEVE  
Vice-Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois*

*Monsieur André GUERANT  
Adjoint au maire de Vibraye*

*Monsieur Bernard TOUCHET  
Adjoint au maire d'Yvré-le-Polin*

*Monsieur Jean-Paul TRICOT  
Adjoint au maire du Lude*

**MAINE-ET-LOIRE**

*Monsieur Jean-Pierre BEAUDOIN  
Maire de Chaumont-d'Anjou*

*Monsieur Guy ADRION  
Maire d'Huille*

*Monsieur Adrien DENIS  
Maire de Denezé-sous-le-Lude*

**LOIR-ET-CHER**

*Monsieur Philippe CHAMBRIER  
Adjoint au maire de Vendôme*

*Monsieur Henri ROULLIER  
Adjoint au maire de Montoire-sur-le-Loir*

*Monsieur Alain BOURGEOIS  
Maire de Moree*

*Monsieur Dominique DHUY  
Maire de Nourray*

*Monsieur Alain HALAJKO  
Adjoint au maire de Meslay*

*Monsieur Francis HEMON  
Maire de Lunay*

*Monsieur Philippe MERCIER  
Président de la Communauté de communes Vallées-Loir-et-Braye*

**INDRE-ET-LOIRE**

*Madame Catherine COME  
Maire de Louestault*

*Monsieur Jean Michel LEQUIPPE  
Adjoint au maire de Couesmes*

## **EURE-ET-LOIR**

*Monsieur Emmanuel BIWER  
Adjoint au maire de Châteaudun*

*Monsieur Michel BOISARD  
Conseiller municipal de Bonneval*

*Monsieur Jean Yves DEBALLON  
Maire de Douy*

*Madame Sandrine FATIMI  
Adjoint au maire de Cloyes-sur-Loir*

*Monsieur Dominique GANNIER  
Adjoint au maire de Saint-Denis-les-Ponts*

*Monsieur Philippe GAUCHERON  
Maire de Varize*

*Monsieur Dominique IMBAULT  
Maire de Villiers-Saint-Orien*

*Monsieur Jean-François MANCEAU  
Maire de Magny*

*Monsieur Bernard MERCUZOT  
Maire d'Alluyes*

## **ORNE**

*Monsieur Patrick GREGORI  
Maire de Ceton*

### **4) Représentant des établissements publics locaux :**

*Monsieur Yves GUERIN  
Parc naturel régional du Perche*

## **II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (21 membres)**

### **1) Représentants des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie :**

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays-de-la-Loire  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la Région Centre-  
Val-de-Loire  
ou son représentant

**2) Représentants des Chambres d'Agriculture :**

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Maine-et-Loire  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Eure-et-Loir  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loir-et-Cher  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre-et-Loire  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loiret  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne  
ou son représentant

**3) Représentants des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière :**

*Monsieur le Président du centre national de la propriété forestière ou son représentant*

**4) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Poitou-Charente ou son représentant

**5) Représentants des associations pour la protection de la nature :**

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

Monsieur le Président de Nature Centre Environnement ou son représentant

**6) Représentants du tourisme :**

Monsieur le Président de l'Agence Départementale de développement économique et touristique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Vallée-du-Loir  
ou son représentant

**7) Représentant des associations de consommateurs :**

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe  
ou son représentant

**8) Représentants des associations pour la protection des inondés :**

Monsieur le Président de l'association du Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations  
du Loir ou son représentant

**9) Représentants des associations de sauvegarde des Moulins et Rivières :**

Monsieur le Président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe  
ou son représentant

**10) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux  
de construction**

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux  
de construction ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS  
PUBLICS (18 membres)**

- **Préfecture de la Région Centre-Val-de-Loire – Bassin Loire-Bretagne**  
Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire, Préfet Coordonnateur  
du Bassin Loire- Bretagne, *Préfet du Loiret*, ou son représentant  
*Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Loiret* ou son représentant
- **Préfecture de la Sarthe**  
*Madame la Préfète de la Sarthe*, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
de la Sarthe, ou son représentant
- **Préfecture de Maine-et-Loire**  
Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire, ou son  
représentant
- **Préfecture du Loir-et-Cher**  
Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
du Loir-et-Cher, ou son représentant
- **Préfecture de l'Indre-et-Loire**  
Monsieur le Préfet de l'Indre-et-Loire, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
de l'Indre-et-Loire, ou son représentant
- **Préfecture de l'Eure-et-Loir**  
Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
de l'Eure-et-Loir, ou son représentant



- **Préfecture de l'Orne**

Madame le Préfet de l'Orne, ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
de l'Orne, ou son représentant

- **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- **Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire**

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays-de-la-Loire,  
ou son représentant

- **Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

Monsieur le Délégué Interrégionale Centre – Poitou Charente,  
ou son représentant

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2014324-0003 du 20 novembre 2014 demeurent inchangées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de l'Orne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)) agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

**ARTICLE 3 :** Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LA PRÉFÈTE

Four le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Thierry BARON